

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

MARDI 5 NOVEMBRE 2024 A 19H

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 août 2024 (Annexe)
- 3) Présentation du programme d'intervention de l'Office National des Forêts concernant les aménagement forestiers sur les bois communaux et approbation du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2025-2044
- 4) Modification des statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) « Les cuisines du Faucigny » à la suite de l'augmentation de capital en nature
- 5) Vote du règlement intérieur relatif à l'utilisation de la salle communale
- 6) Vote du règlement intérieur relatif à l'utilisation du foyer communal
- 7) Décision budgétaire modificative n°4
- 8) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics
- 9) Vote des tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin municipal « LES ECHOS DE BONNE »
- 10) Créations de poste pour les avancements de grade
- 11) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire
- 12) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 13) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 30 octobre 2024

Le Maire
Yves CHEMINAL

